

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 7 mai 2019

La préservation de la biodiversité est un défi que la Métropole du Grand Paris relève !

La France a accueilli à Paris du 29 avril au 4 mai 2019 la 7^{ème} séance plénière internationale de l'IPBES, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. L'IPBES dresse dans son rapport un constat alarmant que près d'un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction.

Par ailleurs, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) estime dans son rapport publié à l'occasion du dernier « G7 environnement » que le coût de l'inaction face à la perte de biodiversité est considérable (10 000 à 30 000 milliards de dollars par an entre 1997 et 2011).

Dans ce contexte, il est important de rappeler que la préservation de la biodiversité est un défi que la Métropole du Grand Paris relève depuis sa création en 2016. Ce défi s'inscrit au cœur de la politique « Nature en ville » de la Métropole du Grand Paris que Patrick OLLIER, Président de la Métropole, a confiée à Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la Politique de la nature et à l'Agriculture en ville.

Dans le cadre de la stratégie Nature, approuvée lors du Conseil métropolitain du 19 octobre 2017, et du Plan Climat Air Energie, adopté à l'unanimité le 12 novembre 2018, la Métropole du Grand Paris se mobilise concrètement en faveur de la biodiversité par un ensemble d'actions :

- **13 hectares d'espaces verts de pleine terre, dont 9,9 hectares d'agriculture urbaine créés** dans le cadre de la 1^{ère} édition d'Inventons la Métropole du Grand Paris. La deuxième édition de cet appel à projets urbains innovants porte également des objectifs ambitieux en matière d'espaces verts et d'agriculture urbaine ;
- **5 Millions d'euros attribués à 22 projets portés par des collectivités métropolitaines**, dédiés notamment aux actions de préservation et de développement d'espaces de nature et d'agriculture sur le territoire, dans le cadre du **Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)** ;
- **131 lauréats des trois éditions du concours des miels de la Métropole du Grand Paris**, représentant 60 villes du territoire métropolitain, parmi lesquels 15 ruchers municipaux. La 4^{ème} édition aura lieu à l'automne 2019 ;
- **1 Million d'euros** pour soutenir des actions de protection, de connexion et de restauration de sites naturels, portées par les communes et les territoires de la Métropole lauréats de l'**appel à projets « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris »**, en partenariat avec **CDC Biodiversité** ;
- **Une charte « Métropole Nature »** pour fédérer les communes métropolitaines et un grand nombre d'acteurs publics et privés qui s'engagent dans la préservation, le développement et la valorisation des espaces de nature ;
- Un **atlas de la biodiversité métropolitaine** à l'échelle des **131 communes de la Métropole** qui donnera aux maires un inventaire précis des habitats et des espèces ;
- **20 Rencontres agricoles du Grand Paris** en 2018 et 2019 (8 conférences et 12 ateliers) visant à formaliser le futur **Plan Alimentation Durable Métropolitain** ;
- **Une transhumance estivale sera organisée du 6 au 16 juillet 2019** qui permettra de partager la richesse et la diversité des acteurs des territoires agricoles métropolitains ;

- **Renaturation d'une quinzaine de rus et cours d'eau** visant notamment la reconquête des rives de Marne et de Seine afin de restaurer les fonctions écosystémiques, lutter contre les inondations et préserver la qualité des eaux (objectif baignade) ;

« La Métropole du Grand Paris, zone dense continue, a le souci permanent de préserver et restaurer la nature en ville ainsi que d'accélérer le retour de l'agriculture dans son périmètre », précise Patrick OLLIER.

« La biodiversité en milieu urbain constitue un formidable réservoir de solutions tant en matière de réduction des impacts que d'adaptation face au changement climatique. Cette nouvelle intimité entre urbanité et milieux naturels constitue par ailleurs un levier d'attractivité de la Métropole du Grand Paris », précise Daniel BREUILLER.